

CONDITIONS DEFINITIVES

En date du 8 mars 2007

BNP PARIBAS ARBITRAGE ISSUANCE B.V.
(en qualité d'Emetteur)

Emission de 30 Tranches de Certificats référencés sur Indice CAC40®

inconditionnellement et irrévocablement garantis par



(le Garant)

L'Emission est prise ferme par BNP Paribas Arbitrage S.N.C.

Certificats émis dans le cadre du Prospectus de Base n°06-320 du 21 septembre 2006

Les Certificats ont fait l'objet d'une demande d'admission
au Compartiment « Emissions internationales – Emetteurs étrangers – Certificats Indexés libellés en EUR »
de l'Eurolist d'Euronext Paris SA

AVERTISSEMENT DE L'EMETTEUR

Les Certificats présentés dans les Conditions Définitives s'adressent à des spécialistes et ne devraient être achetés et négociés que par des investisseurs disposant de connaissances spécifiques. Un tel investissement, par son caractère spéculatif, implique un risque élevé et il peut en résulter pour le Porteur la perte partielle ou totale de son investissement.

Par ailleurs, dans le cas où pendant la Durée de Vie du Certificat, la Barrière Désactivante est touchée, le Certificat est immédiatement désactivé sans qu'aucun Montant de Règlement en euros ne soit versé au Porteur du Certificat.

Le Montant de Règlement à maturité peut être inférieur au Prix d'Acquisition du Certificat.

BNP PARIBAS ARBITRAGE ISSUANCE B.V.**Emission de 30 Tranches de Certificats référencés sur Indice CAC40®****inconditionnellement et irrévocablement garantis par BNP Paribas**

Les Modalités des Certificats auxquelles ces Certificats seront soumis sont, sous réserve des dispositions qui pourront venir les compléter ou les modifier ultérieurement (le Supplément d'Information), les Modalités spécifiées dans le Prospectus de Base, telles que complétées et/ou modifiées par les Conditions Définitives, et les références faites dans les présentes aux Modalités visent les Modalités des Certificats spécifiées dans le Prospectus de Base.

Dispositions Générales

- | | |
|---|---|
| 1. Autorisation | L'émission des Certificats a été autorisée par une résolution du conseil d'administration de l'Emetteur adoptée le 22 mai 2006. |
| 2. Nombre de Certificats | 1 000 000 Certificats par Tranche. |
| 3. (a) Tranche de Certificats | 30 Tranches |
| (b) Préciser si les Certificats doivent être consolidés et former une seule tranche, assimilables aux Certificats d'une tranche existante | Non Applicable |
| 4. Type de Certificats | Certificats « Turbo Call » et « Turbo Put » sur Indice. |
| 5. Droit applicable | Droit français |
| 6. Date d'émission des Certificats | 12 mars 2007 |
| 7. Prix d'Emission (par Certificat) | Voir tableau §18 |
| 8. Forme des Certificats | Les Certificats sont émis au Porteur. La propriété des Certificats sera établie par une inscription en compte, conformément à l'Article L.211-4 du Code Monétaire et Financier. Aucun document ou titre physique (y compris des Certificats représentatifs, conformément à l'Article 7 du décret no. 83-359 du 2 mai 1983) ne sera émis pour matérialiser la propriété des Certificats. |
| 9. Sous-jacent | Indice CAC40® |
| 10. Promoteur | Bourse: Euronext Paris
Marché Lié: Euronext.liffe |
| 11. Parité | 100 Certificats pour un Indice |
| 12. Niveau initial de l'Indice | Non Applicable |
| 13. Date d'Evaluation | Voir tableau §18 |
| 14. Heure(s) d'Evaluation | Non Applicable |
| 15. Si le calcul de la moyenne s'applique dans la détermination du niveau de chaque Indice, préciser le mode de calcul de la moyenne | Non Applicable |

16. Centre(s) financier(s) supplémentaire(s) pour les besoins de la définition de Jour Ouvré Non Applicable

17. Autres définitions

Barrière Désactivante signifie le niveau barrière tel qu'indiqué dans le Tableau (§ 18) (reprenant les caractéristiques des Certificats).

Durée de Vie des Certificats signifie la période commençant à la Date d'Emission et se terminant à la Date d'Evaluation (ces deux dates incluses).

Prix d'Exercice signifie le prix d'exercice tel qu'indiqué dans le Tableau (§ 18) (reprenant les caractéristiques des Certificats).

18. Tableau

Tranche	Nature du Certificat	Prix d'Emission (EUR)	Barrière Désactivante (EUR)	Prix d'Exercice (EUR)	Date d'Evaluation
1A	Turbo Call	1,75	5 050,00	5 050,00	15-juin-07
1B	Turbo Call	1,25	5 100,00	5 100,00	15-juin-07
1C	Turbo Call	1,00	5 125,00	5 125,00	15-juin-07
1D	Turbo Call	0,01	5 250,00	5 250,00	15-juin-07
1E	Turbo Call	0,01	5 325,00	5 325,00	15-juin-07
1F	Turbo Call	0,01	5 350,00	5 350,00	15-juin-07
1G	Turbo Call	0,01	5 375,00	5 375,00	15-juin-07
1H	Turbo Call	0,01	5 400,00	5 400,00	15-juin-07
1I	Turbo Call	0,01	5 425,00	5 425,00	15-juin-07
1J	Turbo Call	0,01	5 450,00	5 450,00	15-juin-07
1K	Turbo Call	0,01	5 475,00	5 475,00	15-juin-07
1L	Turbo Call	0,01	5 500,00	5 500,00	15-juin-07
2A	Turbo Put	3,93	5 750,00	5 750,00	21-sept-07
2B	Turbo Put	3,43	5 700,00	5 700,00	21-sept-07
2C	Turbo Put	2,93	5 650,00	5 650,00	21-sept-07
2D	Turbo Put	2,43	5 600,00	5 600,00	21-sept-07
2E	Turbo Put	1,93	5 550,00	5 550,00	21-sept-07
2F	Turbo Put	1,68	5 525,00	5 525,00	21-sept-07
2G	Turbo Put	1,43	5 500,00	5 500,00	21-sept-07
2H	Turbo Put	1,18	5 475,00	5 475,00	21-sept-07
2I	Turbo Put	0,93	5 450,00	5 450,00	21-sept-07
2J	Turbo Put	0,68	5 425,00	5 425,00	21-sept-07
2K	Turbo Put	0,43	5 400,00	5 400,00	21-sept-07
2L	Turbo Put	0,18	5 375,00	5 375,00	21-sept-07
2M	Turbo Put	0,01	5 350,00	5 350,00	21-sept-07
2N	Turbo Put	0,01	5 325,00	5 325,00	21-sept-07
2O	Turbo Put	0,01	5 300,00	5 300,00	21-sept-07
2P	Turbo Put	0,01	5 275,00	5 275,00	21-sept-07
2Q	Turbo Put	0,01	5 250,00	5 250,00	21-sept-07
2R	Turbo Put	0,01	5 225,00	5 225,00	21-sept-07

Règlement

19. Date de Règlement

5 Jours Ouvrés après la Date d'Evaluation

20. Niveau(x) de Référence

Barrière Désactivante / Prix d'Exercice

21. Modalités de Règlement

Règlement en Espèces

22. Calcul du Montant de Règlement**A - Certificats « Turbo Call » :**

A l'échéance, si la Barrière Désactivante n'a jamais été touchée pendant la Durée de Vie du Certificat, le Porteur de Certificat est assuré de recevoir un Montant de Règlement en euros égal à la **Valeur Finale du sous-jacent moins la valeur du Prix d'Exercice, divisé par la Parité** ;

A tout moment pendant la Durée de Vie du Certificat, si la Barrière Désactivante est touchée, le Certificat est immédiatement désactivé et radié par anticipation de l'Eurolist d'Euronext Paris, et le Porteur de Certificat ne reçoit **aucun Montant de Règlement** au titre du Certificat.

B- Certificats « Turbo Put » :

A l'échéance, si la Barrière Désactivante n'a jamais été touchée pendant la Durée de Vie du Certificat, le Porteur de Certificat est assuré de recevoir un Montant de Règlement en euros égal à la valeur du **Prix d'Exercice moins la Valeur Finale du sous-jacent, divisé par la Parité** ;

A tout moment pendant la Durée de Vie du Certificat, si la Barrière Désactivante est touchée, le Certificat est immédiatement désactivé et radié par anticipation de l'Eurolist d'Euronext Paris, et le Porteur de Certificat ne reçoit **aucun Montant de Règlement** au titre du Certificat.

23. Devise de Règlement pour le paiement de tout montant

EUR

24. Taux de Change et Taux de Change de Substitution pour la conversion, si nécessaire, de tout prix, cours ou de tout autre montant dans la Devise de Règlement concernée, et détails de la détermination de ces taux

Non Applicable

25. Autres dispositions

Pour déterminer si la Barrière Désactivante a été touchée, le cours de référence de l'Indice sera le cours de l'indice CAC 40® tel que publié par Euronext Paris à tout moment entre 9h00 et 17h35 tous les Jours de Bourse pendant la Durée de Vie du Certificat.

La Valeur Finale de l'Indice est le cours de compensation du Contrat Future CAC si la Date d'Evaluation correspond à un jour d'expiration du Contrat Future CAC (3^{ème} vendredi du mois) ou le cours de clôture de l'indice CAC 40® à la Date d'Evaluation si la Date d'Evaluation ne correspond pas à un jour de compensation du Contrat Future CAC.

Dérèglement du Marché

26. Préciser le pourcentage que des valeurs mobilières doivent avoir dans la composition de l'Indice pour que les suspensions ou limitations des négociations sur ces valeurs mobilières soient prises en compte pour évaluer si un Cas de Dérèglement du Marché est survenu ou existe (si ce pourcentage n'est pas vingt) Non Applicable
27. En cas de Dérèglement du Marché, nombre de Jours de Bourse (si ce nombre n'est pas vingt) pour le report de la Date d'Evaluation et préciser le Jour de Bourse qui sera réputé être la Date d'Evaluation (le cas échéant) Non Applicable
28. Dispositions pour le calcul du Montant de Règlement si un Cas de Dérèglement du Marché survient lors de la Date d'Evaluation (si elles sont différentes de celles prévues dans le Prospectus de Base) Non Applicable
29. Autres dispositions Non Applicable

Cotation sur Euronext Paris

30. Négociation Les Certificats se négocient à l'unité.
31. Date de Radiation La radiation des Certificats d'Euronext Paris SA interviendra à la clôture du Jour de Bourse précédant la Date d'Evaluation, sauf s'il y a une désactivation du Certificat telle que décrite § 22 ci-dessus.
32. Publication au BALO La notice légale préalable à la cotation de la présente émission sur le Compartiment « Emissions internationales – Emetteurs étrangers – Certificats Indexés libellés en EUR » de l'Eurolist d'Euronext Paris SA qui sera publiée au Bulletin des annonces légales obligatoires du 12 mars 2007.

Compensation et distribution

33. Code ISIN Voir tableau ci-dessous
34. Code Commun Voir tableau ci-dessous
35. Code mnémonique Voir tableau ci-dessous

Tranche	Code Isin	Code Commun	Code Mnémo
1A	NL0000746956	29095477	3054B
1B	NL0000746964	29095485	3055B
1C	NL0000746972	29095493	3056B
1D	NL0000746980	29095507	3057B
1E	NL0000746998	29095515	3058B
1F	NL0000747004	29095523	3059B
1G	NL0000747012	29095531	3060B
1H	NL0000747020	29095540	3062B
1I	NL0000747038	29095566	3063B
1J	NL0000747046	29095574	3064B

1K	NL0000747053	29095582	3065B
1L	NL0000747061	29095604	3066B
2A	NL0000747079	29095612	3067B
2B	NL0000747087	29095639	3068B
2C	NL0000747095	29095647	3069B
2D	NL0000747103	29095655	3070B
2E	NL0000747111	29095663	3071B
2F	NL0000747129	29095671	3072B
2G	NL0000747137	29095698	3073B
2H	NL0000747145	29095701	3074B
2I	NL0000747152	29095710	3075B
2J	NL0000747160	29095728	3076B
2K	NL0000747178	29095736	3078B
2L	NL0000747186	29095744	3079B
2M	NL0000747194	29095752	3080B
2N	NL0000747202	29095779	3081B
2O	NL0000747210	29095787	3082B
2P	NL0000747228	29095795	3083B
2Q	NL0000747236	29095809	3084B
2R	NL0000747244	29095817	3085B

- 36.** Agent Financier BNP Paribas Arbitrage S.N.C.
- 37.** Agent de Calcul BNP Paribas Arbitrage S.N.C.
- 38.** Détails de tout système de compensation autre que Euroclear France, Clearstream, Luxembourg, ou Euroclear et mention du code/numéro de compensation correspondant Non Applicable
- 39.** Méthode de distribution des Certificats (syndiquée ou non) y compris le(s) nom(s) du/des Etablissement(s) Souscripteur(s) L'émission n'est pas syndiquée.
BNP Paribas Arbitrage S.N.C.
- 40.** Préciser si Euroclear France sera le dépositaire central Les Certificats seront déposés auprès d'Euroclear France ("Euroclear France"), agissant en tant que dépositaire central et seront inscrits en compte dans les livres d'Euroclear France qui créditera les comptes des Teneurs de Compte (incluant Euroclear ("Euroclear SA/NV") et la banque dépositaire pour Clearstream Banking société anonyme ("Clearstream Banking").
- 41.** Nom du dépositaire commun, le cas échéant Non Applicable

Contentieux

Il n'existe aucune procédure judiciaire, arbitrale ou administrative se rapportant à des créances ou montants significatifs dans le contexte de l'émission et de l'offre de Certificats et à laquelle l'Emetteur ou le Garant soit partie, et il n'existe, à leur connaissance, aucune menace de procédure judiciaire, arbitrale ou administrative se rapportant à des créances ou montants significatifs dans le contexte de l'émission et de l'offre de Certificats, qui ait ou puisse avoir, dans l'un ou l'autre cas, un effet défavorable significatif sur leur capacité à exécuter leurs obligations au titre des Certificats

Absence de changement défavorable significatif

Exception faite de ce qui est indiqué dans le Document de Référence et dans le Prospectus de Base, il ne s'est produit aucun changement dans la situation financière ou les perspectives financières de l'Emetteur ou du Garant, depuis la date de clôture du dernier exercice de l'Emetteur ou du Garant, selon le cas, qui ait ou puisse avoir un effet défavorable significatif sur les intérêts des Porteurs de Certificats dans le contexte de l'émission et de l'offre de Certificats.

Disponibilité de documents

Aussi longtemps que des Certificats demeureront en circulation, des copies des documents suivants pourront être obtenues gratuitement sur simple demande, pendant les heures ouvrables, auprès de l'établissement désigné de l'Emetteur ou du Garant et de l'Agent Financier concerné, à savoir :

- (a) les statuts de l'Emetteur ;
- (b) les statuts du Garant ;
- (c) le Contrat d'Agent ;
- (d) les tous derniers rapports annuels et semi-annuels et tous états financiers intermédiaires consolidés (non audités) de l'Emetteur et du Garant ;
- (e) la Garantie ; et
- (f) le présent Prospectus de Base, son supplément d'information, et les Conditions Définitives relatifs à toute émission (également disponible sur le site de l'AMF: www.amf-france.org).

L'Emetteur et le Garant publient des comptes semestriels et des comptes annuels.

AVERTISSEMENT

Euronext Paris S.A. détient tous droits de propriété relatifs à l'Indice. Euronext Paris S.A. ne se porte garant, n'approuve, ou n'est concernée en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris S.A. ne sera pas tenue responsable vis à vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'Indice, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'Indice, où au titre de son utilisation dans le cadre de la présente émission et de la présente offre. «CAC 40®» et «CAC ®» sont des marques déposées par Euronext Paris SA, filiale d'Euronext N.V.

Vous pouvez obtenir des informations sur l'indice CAC 40® sur le site internet :

<http://www.euronext.com/fr>

EMETTEUR

BNP PARIBAS ARBITRAGE ISSUANCE B.V.

Herengracht 440
1017 BZ Amsterdam
Pays Bas

GARANT

BNP PARIBAS

16 boulevard des Italiens
75009 Paris
France

AGENT DE CALCUL ET AGENT DES CERTIFICATS

BNP PARIBAS ARBITRAGE S.N.C.

8 rue de Sofia
75018 Paris
France

AGENT DE COTATION A PARIS

BNP PARIBAS ARBITRAGE S.N.C.

8 rue de Sofia
75018 Paris
France